



# **Bisphénol A : Le point sur les engagements de la Direction des aliments en matière de gestion des risques relatifs aux préparations pour nourrissons**

15 décembre 2014

Bureau d'innocuité des produits chimiques  
Direction des aliments  
Direction générale des produits de santé  
et des aliments



## Informations d'arrière-plan

Le bisphénol A (BPA) a été intégré dans le [second lot du Défi](#) conformément au Plan de gestion des produits chimiques mené par Santé Canada et Environnement Canada. Le 18 octobre 2008, le gouvernement du Canada a publié son rapport d'évaluation définitif, lequel comportait sa proposition de Stratégie de gestion des risques visant à faire en sorte que l'exposition au BPA chez les Canadiens et les Canadiennes, et particulièrement chez les nouveau-nés et les nourrissons, soit maintenue au degré le plus faible possible. Dans le cadre de cette stratégie globale de gestion des risques que comporte le BPA, l'un des engagements consistait à « Contribuer à l'évaluation des solutions de rechange proposées par l'industrie pour remplacer le BPA utilisé dans les enduits intérieurs des boîtes de conserve contenant les préparations pour nourrissons. » Le Bureau d'innocuité des produits chimiques (BIPC) de la Direction des aliments a soutenu les travaux de l'industrie consacrés à la mise au point de matériaux d'emballage sans BPA destinés aux préparations pour nourrissons en accordant la priorité à l'évaluation de l'innocuité visant les solutions de remplacement du BPA dans les matériaux d'emballage. Dans le cadre de cet engagement, les scientifiques de la Direction des aliments ont évalué l'innocuité d'environ 25 matériaux d'emballage sans BPA et les ont jugés acceptables pour l'emballage des préparations pour nourrissons en poudre et liquides.

## État du dossier

Après avoir tenu une consultation avec les principaux fabricants de préparations pour nourrissons, le BIPC de la Direction des aliments a obtenu la confirmation que l'industrie a abandonné ou délaissé progressivement le recours aux emballages contenant du BPA pour les préparations liquides pour nourrissons. Étant donné le moment auquel la transition aux emballages sans BPA a lieu et la durée de conservation des préparations liquides pour nourrissons, on prévoit qu'en décembre 2014, les consommateurs canadiens ne trouveront plus sur le marché canadien de préparations liquides pour nourrissons dans des emballages contenant du BPA. La Direction des aliments de Santé Canada avait confirmé auparavant que la présence de BPA n'était pas décelable dans les préparations en poudre vendues en conserve à l'intention pour nourrissons qui sont disponibles pour la vente au Canada.

Au cours du premier trimestre de 2014, le BIPC de la Direction des aliments a mené une enquête visant à vérifier l'incidence de sa stratégie de gestion des risques que comporte le BPA sur les teneurs en BPA dans les préparations liquides pour nourrissons. Dix différentes préparations liquides pour nourrissons vendues au Canada ont été analysées pour y détecter le BPA en recourant à une méthode déjà mise au point par les scientifiques de Santé Canada (*J. Agric. Food Chem.*, 2008, 56, 7919-7924). En résumé, les échantillons de préparations liquides pour nourrissons ont été extraits au moyen d'acétonitrile. Ils ont ensuite fait l'objet d'une extraction en phase solide et d'une dérivation au moyen d'anhydride acétique et enfin, d'une analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (couplage CG-SM). Le seuil de détection (SD) de la méthode a été établi à 0,29 ng/g (parties par milliard). La présence de BPA à une concentration dépassant le SD n'a pas été détectée dans aucun des échantillons de

**Bisphénol A : Le point sur les engagements de la Direction des aliments en matière de gestion des risques relatifs aux préparations pour nourrissons**

préparations liquides pour nourrissons analysés. Le tableau 1 présente les résultats de cette enquête par Santé Canada.

**Tableau 1 – Résultats des analyses des échantillons de préparations liquides pour nourrissons pour détecter la présence de BPA**

<b>Fabricant</b>	<b>Marque</b>	<b>Type d'emballage</b>	<b>Type et format</b>	<b>Concentration en BPA (ng/g)</b>
Abbott	Similac Advance	Bouteille en polyéthylène haute densité (PEHD)	Prêt à l'emploi, 945 ml	< SD
Abbott	Similac Expert Care	Boîte de métal en deux pièces	Prêt à l'emploi, 237 ml	< SD
Abbott	Similac Advance	Boîte de métal en deux pièces	Concentré, 384 ml	< SD
Abbott	Similac Special Care	Bouteille en polypropylène (PP)	Prêt à l'emploi, 59 ml	< SD
Mead Johnson Nutrition	Enfamil A+	Bouteille en PP	Prêt à l'emploi, 59 ml	< SD
Mead Johnson Nutrition	Enfamil A+	Boîte de métal en deux pièces	Concentré, 385 ml	< SD
Mead Johnson Nutrition	Enfamil A+	Bouteille en PP	Prêt à l'emploi, 237 ml	< SD
PBM Nutritionals	Parent's Choice	Bouteille en PP	Prêt à l'emploi, 235 ml	< SD
Nestlé	Bon départ	Tetra Pack	Concentré, 385 ml	< SD
Nestlé	Bon départ 2	Tetra Pack	Concentré, 385 ml	< SD

## Bisphénol A : Le point sur les engagements de la Direction des aliments en matière de gestion des risques relatifs aux préparations pour nourrissons

Note :

Il convient de noter que dans le cadre de cette enquête, l'absence d'une marque particulière (nom du produit) signifie seulement que cette marque n'a pas été analysée. Aucune signification particulière ne doit être accordée à la présence ni à l'absence d'une marque donnée.

### Conclusion

Les résultats de l'enquête actuelle par Santé Canada concernant les préparations liquides pour nourrissons confirment que des matériaux d'emballage de rechange sans BPA ont été adoptés par l'industrie. Comme il a été mentionné précédemment, la Direction des aliments de Santé Canada avait effectué en 2009 une enquête exhaustive intitulée [Enquête sur la présence de bisphénol A dans les préparations en poudre vendues en conserve à l'intention des nourrissons](#) et avait conclu qu'aucune teneur en BPA n'avait été détectée dans aucun des échantillons analysés, peu importe le type d'emballage ou la marque de la préparation.

Les scientifiques de la Direction des aliments considèrent maintenant qu'avec les mesures prises pour développer et adopter des nouvelles applications de remplacement pour les produits d'emballage pour les préparations pour nourrissons pour la vente au Canada, la concentration la plus faible de BPA atteignable dans ces produits serait conforme au seuil de détection de la méthode associée avec cette enquête.

Bien que les scientifiques de la Direction des aliments de Santé Canada maintiennent que l'exposition actuelle au BPA en raison des emballages alimentaires ne devrait pas comporter de risques pour la santé de la population générale, y compris pour celle des nouveau-nés et des nourrissons, ils estiment que dans un avenir prévisible, des matériaux de rechange sans BPA remplaceront graduellement la plupart des matériaux d'emballage contenant du BPA pour les autres types d'aliments en conserve. D'autres enquêtes visant les aliments en conserve auront lieu dans le futur dans le but de déterminer l'impact de l'utilisation de ces matériaux d'emballage de rechange par l'industrie sur l'exposition alimentaire globale au BPA.

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le Bureau d'innocuité des produits chimiques de la Direction des aliments. Si vous souhaitez communiquer avec la Direction des aliments par courriel à ce sujet, veuillez inscrire « **Préparations pour nourrissons et BPA** » dans le champ d'objet de votre message.

#### [Bureau d'innocuité des produits chimiques](#)

251, promenade Sir Frederick Banting

Pré Tunney, IA : 2202C

Ottawa (Ontario) K1A 0L2

Courrier électronique : [bc-bipc@hc-sc.gc.ca](mailto:bc-bipc@hc-sc.gc.ca)